

ACCORD « CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS » DONNEZ VOTRE AVIS !



Après un an de discussions avec les fédérations de fonctionnaires, la ministre de la fonction publique soumet un projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » à l'appréciation des syndicats. Avant de se prononcer, le SNUipp et les autres syndicats enseignants de la FSU consultent les personnels.



LE CONTENU DE L'ACCORD

L'accord, qui sera ensuite décliné par ministère, vise à « garantir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et à renforcer l'attractivité de la fonction publique ». Il s'articule en 2 axes :

L'axe 1 porte sur les recrutements, l'architecture statutaire et l'attractivité des emplois, avec l'objectif affiché de « renforcer l'unité de la Fonction publique » par l'adoption de règles communes aux trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) ;

L'axe 2 porte sur la revalorisation salariale : déroulement

des carrières et refonte des grilles indiciaires, dans le but d'« améliorer la politique de rémunération de la Fonction publique » et la rendre plus attractive.

Il précise aussi la méthode et les conditions de sa mise en œuvre. Il fixe un premier rendez-vous salarial en février 2016. Il crée un comité de suivi composé des seules organisations signataires (ce que dénonce la FSU) où se poursuivront négociations si l'accord est validé.

Des décrets plus spécifiques à l'éducation nationale permettront sa mise en application pour les enseignants.

Même si l'axe 1 est important, c'est surtout l'axe 2 portant sur les rémunérations qui focalise l'attention : en effet, le point d'indice est gelé depuis 5 ans et devait le rester jusqu'en 2017 se traduisant par une perte importante du pouvoir d'achat.

ACCORDS DE BERCY SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Signés en 2008 par la FSU et la plupart des autres organisations syndicales traduits par la loi de 2010, il est prévu que suite à des négociations, un accord entre le gouvernement et les organisations syndicales n'est valide que si il est signé par des organisations syndicales qui représentent plus de 50% des personnels. Faute d'accord majoritaire, l'ensemble des propositions ne peut pas être appliqué.

AMÉLIORATION DES GRILLES INDICIAIRES

- **transformation de l'indemnitaire en points d'indice** : l'ISAE (400€/an) sera mensualisée et transformée en 9 points d'indice pour les PE. Cette transformation va légèrement améliorer le montant des pensions à venir mais sera sans effet sur le salaire perçu .

- **revalorisation des grilles** notamment en début et en fin de carrière (+ 148€ au 1er échelon par mois, +134€ au dernier échelon de la hors classe avec la création d'un nouvel échelon) et des augmentations plus faibles en milieu de carrière (+ 2,5% en moyenne soit 65€ par mois) : les augmentations proposées vont de 6 à 32 points d'indice

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- **l'engagement à ce que tous les PE puissent terminer leur carrière à la hors-classe.** Aujourd'hui, plus d'un enseignant des écoles sur 2 part à la retraite sans avoir accédé à la hors classe.

- **la création d'un 3ème grade** réservé « aux agents ayant fait preuve d'une valeur exceptionnelle » ou ayant assuré des fonctions particulières (direction, éducation prioritaire...)

- **l'harmonisation des durées de carrière**, l'accord évoque une cadence unique d'avancement d'échelon, pouvant être accélérée ou exceptionnellement ralentie.

- **la simplification et l'harmonisation de l'évaluation** qui pour les autres fonctionnaires se fait à partir d'un entretien professionnel. Des discussions spécifiques sont attendues au ministère de l'éducation nationale sur le sujet.

UN CALENDRIER PLURI-ANNUEL

- **un premier rendez vous salarial sur la valeur du point d'indice en février 2016** suivi de négociations tous les 3 ans (avec bilan d'étape chaque année) portant sur les grilles indiciaires, les carrières et la valeur du point d'indice

- **la reconstruction de la grille indiciaire de 2017 à 2020** notamment en début et en fin de carrière

L'ANALYSE DU SNUIPP ET DE LA FSU

La FSU s'est engagée avec beaucoup de détermination dans les discussions car elle demandait depuis longtemps la restructuration des grilles et la revalorisation du point d'indice. La FSU a fortement pesé pour que les discussions autour du point d'indice soient inscrites à l'agenda social. Elle a obtenu que le premier rendez-vous salarial se tienne en février 2016 : la valeur du point d'indice sera étudiée « au vu des indicateurs économiques ».

Beaucoup de points restent en attente et feront l'objet de négociations ultérieures.

Le calendrier proposé, même s'il a évolué, n'est toujours pas assez resserré, repoussant la mise en œuvre de certaines mesures après la fin du quinquennat.

La ministre de la Fonction publique lie la poursuite des négociations – et plus particulièrement le rendez-vous salarial de début 2016 – à la signature de la majorité des fé-

dérations de fonctionnaires. A défaut, les propositions contenues dans cet accord seraient caduques.

Au final, le projet contient des avancées mais elles restent en deçà des attentes des enseignants en matière de pouvoir d'achat. Les mesures proposées ne rattraperont pas la perte de pouvoir d'achat mais elles permettront d'amorcer une première revalorisation des salaires et des carrières.

Pour la FSU, comme pour le SNUipp, et quelle que soit l'appréciation donnée à ces propositions, il sera nécessaire de construire des mobilisations avec les personnels pour obtenir de nouveaux acquis et aller au-delà de ces premières mesures.



LE SNUIPP-FSU REVENDIQUE

- **la revalorisation du point d'indice**, son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat

- **la reconstruction de la grille** avec en première mesure, une augmentation de 50 points d'indice

- **l'accès de tous les enseignants à l'indice 783**, indice terminal du corps avec la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous

- **une carrière linéaire** déconnectée de l'évaluation et d'un pseudo mérite

- **un rythme d'avancement** qui soit le même pour tous aligné sur le rythme le plus rapide

- le SNUipp-FSU n'est **pas favorable à la création d'un troisième grade** où l'avis de l'IEN est prépondérant et où seule une minorité d'enseignants serait concernée.

- il demande que **les indemnités soient intégrées au salaire** pour une meilleure prise en compte dans le calcul des pensions.



VOTRE AVIS COMPTE !

Quatre syndicats enseignants de la FSU – le SNUipp, le SNES, le SNEP et le SNUEP – ont décidé de consulter les personnels, en ligne, jusqu'au 11 septembre. Le résultat de cette vaste consultation permettra à la FSU de cerner les attentes des collègues et de connaître leur appréciation sur le contenu de l'accord. Il participera aussi à la prise de position finale de la FSU.

WWW.CONSLTPPCR.FR